

Image not found or type unknown



Naturalisation française par décret

Par **anikristi**, le **07/02/2012 à 13:50**

Bonjour,
Je voudrais vos avis sur la question suivante:
Je suis en profession libérale depuis 3 ans en France. Je vis en France depuis 2004.
Je voudrais faire une demande de naturalisation par décret.
Est-ce le CDI est indispensable pour l'accord de nationalité française, sachant que je gagne plus que le SMIC.
Merci pour vos réponses
Cordialement